

Municipalité Notre-Dame-des-Bois

Séance extraordinaire du 8 janvier 2019

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 8 janvier 2019, à 18h30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1	Madame Micheline Robert
District # 2	Monsieur Denis Fortier
District # 3	Madame Rita Fortier
District # 4	Madame Chantal Bouchard
District # 5	Monsieur Alfred Jr Beaudin
District # 6	Monsieur Jean-Guy Noël

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yvan Goyette.
Monsieur Michel Marceau, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent

2019-01-001 Ouverture de la séance

ATTENDU QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à la Loi.

Il est proposé par Monsieur Denis Fortier

Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,
QUE la séance soit ouverte.

2019-01-002 Sécurité Civile - Demande D'aide financière- Volet 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Madame Micheline Robert

Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

Que la municipalité autorise Michel Marceau à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2019-01-003 Sécurité Civile - Demande D'aide financière- Volet 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël

Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2000\$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les 19 autres municipalités de la MRC du Granit pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Michel Marceau à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2019-01-004 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin

Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la présente séance soit levée. Il est 18h50

M. Yvan Goyette
Maire

MICHEL MARCEAU
Directeur général & Secrétaire-Trésorier